

SYNTHESE

La prospective, en reprenant les hypothèses listées ci dessus démontre la capacité du SMTC à respecter la première condition d'équilibre budgétaire qui consiste à couvrir le remboursement de capital de la dette par le solde réel de fonctionnement (l'épargne brute).

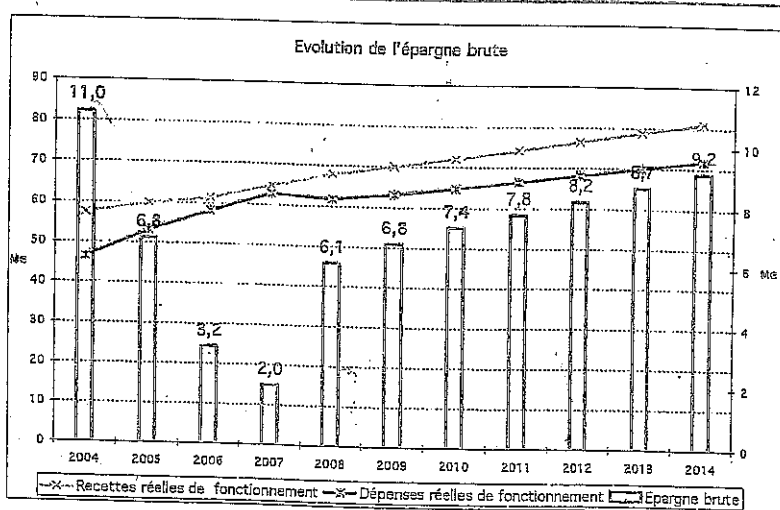
En revanche, la seconde condition d'équilibre budgétaire, laquelle consiste à disposer d'une épargne couvrant les dotations aux amortissements ne pourrait être réalisée, en dépit du programme de diminution des coûts retenu ici. Dès lors, apparaît un besoin de recettes de fonctionnement qui pourrait consister en une subvention d'exploitation (et/ou de moindre dépenses) qui est évalué à 2,7 M€ dès 2007, 3,6 M€ en 2008, 2,1 M€ en 2009, 1,3 M€ en 2010, 0,8 M€ en 2011, 0,6 M€ en 2012 pour s'établir ensuite à 0,2 M€ entre 2012 et 2014.

Cette impasse budgétaire conduit à proposer comme scénario correctif une augmentation du VT, pour le fixer à 1,8% en 2007. Cette augmentation aurait pour avantage de permettre à plus long terme un désendettement rapide du SMTC, renforçant alors sa capacité d'emprunt et d'investissement. En revanche, ce scénario prévoirait encore le besoin d'une subvention exceptionnelle de 700 K€ uniquement en 2008.

Cabinet Michel Klopfer

2

SECTION DE FONCTIONNEMENT l'épargne brute



Bien que la vision budgétaire soit celle de la page précédente, cette présentation consistant à réintégrer en section d'investissement la subvention de Clermont Communauté permet d'apprécier plus finement la dégradation qui s'opérerait en fonctionnement, du fait notamment des frais financiers sur les prochaines années. Ainsi, nous pouvons constater que le budget 2006 ne sera en équilibre que grâce à l'encaissement de la subvention de Clermont Communauté en fonctionnement, puisque l'épargne brute devra couvrir un montant d'amortissements de 6,1 M€.

Cabinet Michel Klopfer

21